

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°98 - Décembre 2014

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : JPC@nord-palestine.org

Edito :

Poursuivre et développer le soutien au peuple palestinien

L'année 2014 fut celle d'une nouvelle épreuve pour l'ensemble du peuple palestinien. Durant pratiquement tout l'été Israël, après frappé en Cisjordanie, s'est acharné sur Gaza. La résistance palestinienne l'a emporté. L'objectif de destruction n'a pas été rempli. A Gaza comme dans toute la Palestine le combat pour la dignité et les droits du peuple palestinien se poursuit, avec une **résistance globale** qui comprend, y compris comme cela a été rappelé au récent Conseil National de notre association, la résistance armée. **Cette résistance c'est celle du peuple palestinien, dans toutes ses composantes, depuis les territoires occupés jusqu'aux exilés, et c'est lui qui la mène. Il est hors de question de s'y substituer.**

Le second évènement marquant se trouve dans l'immense mouvement de solidarité, en France et dans le monde, avec le peuple palestinien. Ceci s'est traduit par l'ampleur des manifestations de cet été, au plus fort des frappes criminelles israéliennes, mais aussi par l'élan de solidarité en faveur de ce peuple. Ainsi pour le secours médical, qui a dans l'activité de notre association une place importante, en liaison avec Palmed France. Ainsi également avec la mobilisation en faveur des 7200 prisonniers politiques palestiniens.

L'Etat d'apartheid israélien se trouve isolé. Jusque parmi les gouvernements des pays européens la nécessité d'une reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien se manifeste. **Le Parlement français s'est prononcé en ce sens.** Cependant ce serait pour le moins d'une grande naïveté de penser que la route est droite et que la création effective d'un Etat palestinien serait imminente. **Israël n'a pas renoncé à la politique sioniste. Les crimes se perpétuent en toute impunité, en particulier à Jérusalem. Pas de reconnaissance de l'Etat de Palestine sans sanctions contre les criminels israéliens. Pas d'Etat palestinien sans application effective des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 191 sur le droit au retour.**

C'est dire que la mobilisation de soutien au peuple palestinien doit se poursuivre et se développer. C'est ce à quoi travaille l'AFPS Nord-Pas de Calais qui désire poursuivre son action de masse, unitaire, dans toute la région. Elle le peut, d'autant plus forte qu'elle atteint maintenant 150 adhérents, soit 50% de plus que l'an dernier. Elle s'organise en Sambre-Avesnois, et ambitionne aussi d'être vivante dans les principales localités régionales.

Notre ambition est forte. Elle est nécessaire : si Israël a subi des revers, **l'apartheid n'a pas disparu.** **Les vœux de notre association, pour 2015, sont de pouvoir lui porter, ensemble, de nouveaux coups et marquer des victoires. Tous nos vœux de réussite et de bonheur à chacune et chacun d'entre vous.**

Jean-François Larosière

Président de l'AFPS Nord-Pas de Calais

Sombre séquence pour les dirigeants israéliens

<http://www.france-palestine.org/Sombre-sequence-pour-les>

Cinq mois après les massacres de Gaza, alors que la poursuite de la colonisation, les déclarations guerrières et l'intensification de la répression meurtrière contre les Palestiniens semblent leur seul horizon, les dirigeants israéliens viennent d'essayer une inédite série de camouflets sur le terrain extérieur qui traduit leur isolement.

Sur le plan judiciaire d'abord.

A Luxembourg, la décision du Tribunal de l'Union européenne de retirer le Hamas de la liste des organisations terroristes, même si elle a été prise pour des raisons de forme, place les responsables européens devant leur responsabilité politique. Plutôt que de perpétuer un classement décidé sous la pression des États-Unis aux lendemains du 11 septembre, et de "regretter" la décision du Tribunal de l'UE, ils doivent s'interroger sur la cohérence de leur position alors qu'ils disent soutenir la démarche d'entente nationale palestinienne. A Genève, où pour la première fois depuis qu'elle en est signataire, la Palestine participait à la réunion des Hautes parties contractantes à la 4ème convention de Genève convoquée par la Suisse qui en est dépositaire. Les 126 États participants ont rappelé que l'obligation de respecter le droit international humanitaire (qui entre autres choses interdit tout transfert de population et donc l'implantation de colonies) s'imposait à tous, y compris à Israël. Lequel, comme les États-Unis boycottait la séance...

Sur le plan diplomatique et politique ensuite.

Ce même 17 décembre a vu l'adoption par le Parlement européen d'une résolution en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine. Si les règles de fonctionnement du Parlement et les contraintes du consensus ont abouti à un texte relativement édulcoré, les tentatives de s'y opposer ont bel et bien échoué. Au même moment, le Parlement luxembourgeois s'inscrivait dans le courant européen en adoptant à son tour une résolution pour la reconnaissance. Au Conseil de sécurité enfin, la Jordanie a présenté au nom des pays arabes la résolution attendue appelant à « un retrait complet et par étapes des forces de sécurité israéliennes, qui mettra fin à l'occupation commencée en 1967 (...) dans un laps de temps raisonnable, qui ne devra pas dépasser la fin de l'année 2017 ».

Après avoir fermé les yeux pendant des années et fait comme si l'occupation et la colonisation ne demandaient rien d'autre que des condamnations verbales, la France est face à ses responsabilités.

Elle ne peut sans renier les principes dont elle se réclame s'opposer à cette résolution, ni la vider de son contenu dans le seul but d'éviter aux États-Unis l'infamie d'un nouveau veto.

Ce serait accepter de laisser le chaos et la guerre s'imposer comme seule perspective pour la région. Ce serait compris par les apprentis sorciers au pouvoir en Israël, comme un feu vert pour poursuivre leur folle politique et commettre d'autres crimes.

La France au contraire doit oser se placer résolument aux côtés de ceux qui ont fait le choix d'en appeler au droit pour obtenir justice

Le Bureau national

Jérusalem Ville de Paix

C'est sous la référence de « Jérusalem Ville de Paix » que la **Communauté palestinienne du Nord** avait choisi d'appeler samedi 29 novembre 2014 à la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien à Lille. Cette référence symbolise à la fois, l'occupation de la Palestine par Israël, les crimes d'aujourd'hui de l'occupant, comme la volonté d'une paix bâtie sur la justice et le droit par, et pour le peuple palestinien. Un peuple qui vit et résiste. **L'AFPS Nord-Pas de Calais l'a retenue pour une journée de mobilisation intense et unitaire.**

Pas de Jumelage de Lille avec Safed et Haïfa. Dès 10 h 30 plusieurs dizaines de militants se retrouvaient devant la Mairie de Lille afin d'exiger que les autorités de la Ville rompent définitivement les jumelages avec la Ville israélienne de Safed, et n'y substitue pas un jumelage avec Haïfa, tout aussi peu fréquentable.

Briser le mur de l'apartheid. Dès midi ces militants, parmi lesquels figurent de nombreux responsables des mobilisations de cet été contre le massacre à Gaza (jeunes communistes ou adhérents de l'AFPS 59/62) se retrouvent près de la gare, pour mettre symboliquement à bas le mur de la honte. **L'on retrouve là une exigence forte de la résistance palestinienne de l'été.**

Rassemblement le soir, salle Concorde : ensemble fut accueilli l'Ambassadeur de Palestine en France. Hael Al Fahaoun a exposé les

raisons qui plaident en faveur de la reconnaissance de l'Etat de Palestine, selon la stratégie de l'OLP pour les droits nationaux du peuple palestinien. Au nom de l'AFPS Nord-Pas de Calais il a été, par son Président, salué en lui faisant part et des mobilisations de cet été, comme de l'engagement dans la solidarité concrète.

Concernant Jérusalem, la première rencontre fut d'une grande émotion avec les parents de Mohamad Abou Khdaïr, brûlé vif par des fascistes israéliens. Et d'une grande solidarité de la part des nombreux jeunes Palestiniens présents. Ils se déclarent tous les enfants de sa maman. Son père a précisé les « défaillances » de la « justice » israélienne pour les criminels et indiqué sa volonté de **porter plainte devant la CPI.** Le caractère historique de la ville et ses enjeux face à la puissance occupante d'Israël fait l'objet d'un exposé.

Club des prisonniers palestiniens : Raed Mohamed Mahmoud Amer responsable du club, et deux anciens prisonniers, ont montré la réalité des prisons israéliennes et appelé à des rassemblements de solidarité avec les 7400 prisonniers. Le fils de Marwan Barghouti insiste sur la nécessité de la libération de tous les prisonniers palestiniens. Il a tenu à mettre l'accent sur la place que sa mère tient dans ce combat.

Au nom de l'AFPS Nord-Pas de Calais, Jean-François Larosière, a insisté sur le caractère intolérable de l'impunité israélienne. La traduction devant la CPI des criminels de guerre israéliens est nécessaire. Nous devons mener, **une mobilisation de masse et concrète pour et avec les 7400 prisonniers.** Cela passe notamment par les parrainages, avec des réunions en cours, mais aussi l'intervention auprès des élus, comme les rassemblements.

Une partie festive, avec **chants et danses menés par la Communauté palestinienne du Nord** a conclu une soirée qui montre le caractère vivant du peuple palestinien et de sa culture.

AFPS Nord-Pas de Calais Lille le 1^{er} décembre 2014



Sanctionner les assassins israéliens

L'AFPS Nord-Pas de Calais, appelle à un rassemblement unitaire face à un nouvel acte de barbarie israélien le vendredi 12 décembre à 18 h 30, à Lille, place Rihour.

La journée internationale des droits de l'Homme, en référence à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, fait l'objet de multiples déclinaisons. A Lille, parvis des Droits de l'Homme, Place de la République, les associations de défense des Droits se rassemblent chaque année, en présence des autorités municipales. Elles rappellent leurs exigences, pour le respect et la promotion des droits. En Palestine occupée, ce 10 décembre 2014, le ministre palestinien Ziad Abou Ein a été assassiné par l'armée israélienne alors qu'il manifestait pacifiquement contre la confiscation de la terre palestinienne. Le moins que l'on puisse dire : il y a un intolérable « deux poids, deux mesures », en matière de droits, **lié à la volonté israélienne de confiscation de la terre palestinienne, comme de répression.**

C'est l'impunité israélienne qui est devenue intolérable. **L'appel régional, pour vendredi soir, à Lille, exige clairement des sanctions contre Israël afin, comme l'indique le communiqué du bureau national de l'AFPS, d' « arrêter le bras des assassins. »**

Ziad Abou Ein fut ministre des prisonniers avant d'être celui de la colonisation. Ces prisonniers palestiniens, dont la libération est une exigence de la résistance palestinienne, sont l'objet d'un traitement indigne du droit et de la démocratie, dont Israël est trop souvent gratifié. **Une grève de la faim est actuellement en cours contre la répression israélienne dans les prisons. Elle a toute la solidarité de l'AFPS Nord-Pas de Calais qui poursuit la mise en œuvre de son travail en direction des prisonniers palestiniens.**

La solidarité avec la Palestine passe nécessairement par le Boycott-Désinvestissement-sanctions contre Israël. C'est le volet **Désinvestissement** qui aura toute l'attention de l'AFPS Nord-Pas de Calais en ce mois de décembre. **Veolia**, engagé dans la colonisation israélienne, en particulier à Jérusalem avec son tramway colonial, ne saurait remporter la délégation de service public de l'eau, de Lille Métropole. **Orange**, en cette période de fêtes, met en avant ses cadeaux. Son engagement colonial, poursuivi en toute impunité, implique que la population soit mise en garde contre cet engagement.



DOIT SE RETIRER DE LA PALESTINE OCCUPÉE !

RASSEMBLEMENT devant la boutique Orange, 20 DÉCEMBRE 2014 - 14h30 - 10, rue Neuve - LILLE

Orange doit rompre son accord avec l'entreprise israélienne de téléphonie mobile « Partner » qui installe des centaines de relais téléphoniques pour l'armée et les colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés.

Orange doit cesser de participer à la colonisation de la Palestine occupée.

- Protestons auprès des responsables d'agences locales Orange
- Protestons auprès des services commerciaux

Orange est implanté dans le monde entier :
signons et diffusons la pétition internationale :

http://www.petitions24.net/palestine_france_telecom_doit_rompre_son_accord_avec_partner

Orange/Partner et les territoires palestiniens, occupation et dépossessions :

- Assure, avec son réseau, le service aux colons et à l'armée d'occupation israélienne,
- Conserve à son profit les taxes et montants dus aux Palestiniens,
- A installé 176 antennes et relais sur des terres volées par les militaires et les colons israéliens,
- Interdit aux opérateurs palestiniens d'installer leurs antennes dans 60% de la Cisjordanie.



Orange/Partner, violation du droit international, complicité de crimes de guerre :

- Participe à l'occupation et à la colonisation de la Cisjordanie et du Golan syrien,
- Viole la 4ème convention de Genève et le règlement de La Haye,

L'occupation et la colonisation de la Palestine par L'État raciste et terroriste israélien sont contraires à toutes les lois internationales. Elles se poursuivent pourtant de manière criminelle, alors que l'Union Européenne a réaffirmé le caractère illégal des colonies et a édité des « lignes directrices » afin que les colonies ne puissent pas bénéficier de financement européen !

Pour protester auprès d'Orange :

- ✓ Si vous êtes client d'une ligne fixe Orange ou
- ✓ Si vous êtes client d'une ligne mobile Orange ou Orange Open ou même
- ✓ Si vous n'êtes pas client,

contactez la direction Orange Nord de France au 06.80.99.67.15

Écrivez également à : Stéphane Richard, PDG d'Orange, 6 Place Alleray, 75015 Paris, 01.44.44.22.22

« J'ai appris qu'Orange a conclu un partenariat technique et commercial avec la société de téléphonie mobile israélienne Partner. Cette société a des relais téléphoniques qui servent à l'armée d'occupation et aux colons israéliens. Des terres palestiniennes sont confisquées par l'armée israélienne pour implanter ces relais. Cette société israélienne possède des boutiques à l'enseigne Orange dans des colonies.

La colonisation étant un crime de guerre selon le droit international, je suis scandalisée-e qu'Orange se fasse complice d'une entreprise coloniale.

Je le fais savoir autour de moi, à tous mes réseaux.

Je vous demande de mettre fin à votre partenariat avec cet opérateur israélien. »

Avec le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens, **nous demandons solennellement à Orange de mettre fin immédiatement à ses accords avec l'entreprise israélienne PARTNER.** Cette entreprise à capitaux publics ne peut pas continuer ainsi à être complice d'une politique criminelle.

Nous exigeons du **gouvernement français** qu'il suive l'exemple des gouvernements des Pays-Bas et plus récemment du Royaume-Uni en indiquant aux entreprises françaises de mettre fin à leurs investissements dans les colonies israéliennes.

En tant que citoyen, il est essentiel d'agir !

Par ces actions, nous répondons aussi à l'appel du peuple palestinien qui a lancé en 2005 une **campagne internationale et pacifique comme celle contre l'apartheid en Afrique du Sud :**

BOYCOTT-DÉSINVESTISSEMENT-SANCTIONS (B.D.S.) contre Israël



AFPS : Congrès extraordinaire du 13 décembre 2013 et Conseil National

Il ne s'agit pas d'un CR complet qui sera fait par le national mais d'indications rapides de nature à aider pour l'action. Une fiche concernant Gaza est en cours de rédaction.

1 Congrès extraordinaire

L'objet de ce congrès portait sur une modification des statuts, à propos des problèmes soulevés par la rotation tous les 3 congrès des responsables nationaux de l'association, concernant les membres du Conseil national et du bureau national.

La majorité des congressistes a approuvé la modification proposée qui est valablement adoptée.

Ainsi que cela était décidé au CA de novembre j'ai porté les 7 mandats de l'association en contre considérant notamment, et c'est le sens de mon intervention, comme Palestine 33 qu'il y a rupture d'égalité entre membres du Conseil National et ceux du BN. J'appelle à un autre fonctionnement de la direction nationale toute entière faisant toute sa place au CN.

2 Conseil National

Ce congrès extraordinaire était suivi d'un CN où les congressistes pouvaient assister **et purent intervenir**. A noter dans les points abordés en discussion générale :

- La réaffirmation de notre soutien à la résistance globale des Palestiniens, **y compris la lutte armée**. Le courrier de Marwan Barghouti du 11 novembre est cité par Taoufq Tahani. Un membre du CN indique son désaccord avec le communiqué du BN quant à l'attaque menée par le FPLP sur le site de Deir Yacine
- Reconnaissance de l'Etat de Palestine. **Elle est placée d'abord dans la démarche auprès des gouvernements, UE et ONU**, la reprise des discussions avec les Israéliens étant menée dans un second temps. **Elle est toujours liée à l'exigence de sanctions contre Israël.**
- Cette exigence de la reconnaissance de l'Etat de Palestine est portée dans motions, vœux ...des différentes collectivités territoriales
- Après une adresse du collectif national au Président Hollande **une campagne de cartes pétitions, vers la présidence, pour la reconnaissance (et les sanctions) est lancée en janvier.**
- **Une campagne sur les prisonniers doit être lancée aussi.** Cela est traité dans la partie du CN à laquelle je n'ai pas assisté. *A noter ce matin, l'évocation d'une conférence en Suisse, sur la base d'une décision de l'ONU, relative aux Conventions de Genève sur droits humains bafoués par Israël. C'est en référence à ces textes que le mur de la honte est illégal, de même que la détention administrative des Palestiniens. Israël a protesté sans effet auprès du gouvernement suisse.*
- **Une campagne concernant Gaza doit être lancée.** La conférence internationale sur la reconstruction a été dénoncée comme inacceptable.

Jean-François Larosière

Larousse : retour vers le futur ?

André Rosevègue, (Groupe de travail “ manuels scolaires” AFPS et Palestine 33) nous fait part de sa lettre à Larousse (*copie ci-dessous*) à propos de sa définition de PALESTINE dans le Larousse de poche édition 2015.

C'est particulièrement odieux, et il me semble que si ma protestation ne restait pas isolée ce serait une bonne chose, chacun pouvant l'exprimer à sa façon. d'autres définitions du dictionnaire mériteraient d'être décortiquées, nous le ferons peut-être ultérieurement avec le groupe Manuels scolaires, mais il nous semble qu'une première réaction publique est urgente. Je vous signale par ailleurs que les Atlas Bordas, école et collège, édition 2015, représentent Israël sur la totalité de la Palestine historique avec Jérusalem comme capitale. Décidément, nous avons encore du boulot, et nous sommes prêts à intégrer de nouvelles forces car il y a de quoi s'occuper. (André R.)

Cher Larousse,

Je tiens à te féliciter pour ta capacité à dire le vrai des mots en peu de mots.

Depuis 1948, l'État d'Israël pratique une politique du fait accompli avec constance et détermination, mangeant le territoire de la Palestine historique mètre carré par mètre carré, puits par puits.

Face à lui, le peuple palestinien résiste avec ses forces devant cet État qui ne respecte ni le droit international, ni les résolutions de l'ONU, ni les accords qu'il signe. S'il ne résistait pas depuis 1948 et même avant, on en parlerait aujourd'hui comme des Indiens d'Amérique.

Alors, certes, devant ce déni de justice, devant l'exaspération de la société civile mondiale contre l'impunité accordée à cet Etat, devant le développement de la campagne de Boycott, Désinvestissement Sanctions par laquelle les peuples répondent à l'appel de la société civile palestinienne, le peuple palestinien a remporté ces derniers temps quelques succès diplomatiques notables : condamnation du mur d'apartheid par la Cour pénale Internationale, admission à l'UNESCO, admission comme Etat observateur à l'ONU, reconnaissance par les deux tiers des États membres .

Mais, cher Larousse, tu ne t'en laisses pas conter. Quand il faut définir la Palestine en trois lignes dans un dictionnaire de poche, tu sais aller à l'essentiel :

« **Palestine**, région de l'Asie occidentale, la *Terre promise* des Hébreux, divisée en 1947 en un Etat juif (Israël) et une zone arabe. »

Bien sûr, tu es conscient du raccourci que tu fais. La Palestine n'a pas été divisée en 1947, c'est la date à laquelle l'ONU croit devoir proposer un plan de partage entre un Etat juif et un Etat arabe.

L'État d'Israël que les sionistes proclament unilatéralement en mai 1948 promet d'accorder à tous les habitants, et pas seulement aux Juifs, les mêmes droits. Et c'est un Etat palestinien dont la perspective est avancée par les Accords d'Oslo, pas une zone.

Mais foin d'idéalisme. L'Histoire est écrite par les vainqueurs, et pour ne pas être dépassé tu prends les devants : oui, aujourd'hui un État juif domine toute la Palestine historique, annexant entièrement Jérusalem, assurant un sévère blocus à Gaza et poursuivant une occupation arbitraire de la Cisjordanie, tout en discriminant sur le territoire qu'elle administre directement les Palestiniens qui y vivent , non sans rêver de les transférer ailleurs. Plutôt qu'une zone arabe, si tu avais voulu être plus précis, tu aurais dû écrire quelques bantoustans palestiniens.

Mais oui, en faisant retour sur 1947 et en écrivant ce que tu écris, tu fais retour vers le futur proche tel qu'Israël entend l'écrire, et en niant l'existence du peuple palestinien tu apportes ta pierre à cette entreprise coloniale.

Je te prie d'agréer, cher Larousse, l'expression de mon plus profond mépris.

Je te prie de croire que tu renforces ma détermination, et la détermination de tous ceux à qui j'ai fait lire cette lumineuse définition, de te faire mentir le plus vite possible, en contribuant (modestement) au combat du peuple palestinien pour conquérir la plénitude de ses droits nationaux.

André Rosevègue, 5 décembre 2015

AGENDA voir → www.nord-palestine.org/agenda.htm

Samedi 10 janvier 2015 , à 10h15, à la MRES de Lille : Réunion du Conseil de l'AFPS 59/62
Mardi 13 janvier , à 19h, à la MRES, 23 rue Gosselet à Lille : Débat « Retour sur Gaza » des "Mardis de l'info" avec Pierre Barbancey et Mireille Gabrelle >> organisé par le Club de la Presse
Mardi 13 janvier 2015 , à 19h, à la Maison de l'Environnement, 106 avenue du Casino à Dunkerque : Film-débat « Route 60 » organisé par le Groupe non-violent Louis Lecoin
Samedi 31 janvier 2015 , à 19h, salle des Corons verts à Douai-Dorignies : Repas solidaire avec le peuple palestinien organisé par le groupe de Douai de l'AFPS 59/62

COTISATION ANNEE 2015

<http://www.nord-palestine.org/COTISATION2015.pdf>

Vous avez fait confiance à notre association l'année dernière ce dont nous vous remercions. Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien et nous souhaitons continuer à compter sur vous. Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion en 2014.

Le barème des cotisations est basé sur les revenus de l'adhérent, dans le but de faire baisser la cotisation des plus modestes. Les tranches sont fixées en fonction des revenus du foyer. Vous trouverez donc ci-dessous un bulletin à remplir et à nous adresser à l'adresse qui figure dans l'entête.

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. personnel : Tél. mobile :

E-mail :@.....

Profession :

Année de naissance :

	<u>Tranche</u>	<u>Revenus mensuels adhérent</u>	<u>Cotisation annuelle</u>
1	Inférieurs à 500 € /mois :		10 €
2	De 500 à 1 000 € /mois :		25 €
3	De 1 000 à 1 500 €/mois :		40 €
4	De 1 500 à 2 000 €/mois :		55 €
5	De 2 000 à 2 500 €/mois :		70 €
6	De 2 500 à 3 000 €/mois :		85 €
7	De 3 000 à 3 500 €/mois :		100 €
8	Supérieurs à 3 500 € /mois :		120 €

○ Je cotise dans la tranche n°..... soit€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

○ Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.

○ J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)

○ Je verse la somme totale de€

Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.